

M. Berger: Madame la Présidente, le ministre a des responsabilités précises concernant les droits linguistiques de la minorité. Il parle de modifier la Loi sur les langues officielles. Pourquoi n'inscrit-il pas l'obligation de promouvoir les droits linguistiques de la minorité dans la Constitution au lieu de préserver le statu quo?

Il a parlé des concessions réciproques qu'exigent les négociations. Nous sommes tous au courant de cela et de la prétendue prouesse que le premier ministre (M. Mulroney) a réalisée dans les négociations. Pourtant, en rédigeant la constitution, n'est-il pas fondamental que le gouvernement fédéral prenne à coeur ses responsabilités et non le compromis et qu'il insiste pour que son obligation dans ce domaine soit clairement inscrite dans la constitution?

M. Mantha: Que faisiez vous quand vous étiez au pouvoir?

M. Crombie: Madame la Présidente, en ce qui concerne la responsabilité de promouvoir le français à l'extérieur de la province de Québec, le gouvernement ne promet pas d'agir, il agit. C'est la différence entre ce gouvernement-ci et le gouvernement dont le député était membre. C'est pourquoi j'ai dit que rien n'a changé pendant 17 ans. Nous avons apporté des modifications à la loi et ces modifications augmenteront les chances d'épanouissement du français à l'extérieur du Québec. C'est un excellent projet de loi. Le commissaire aux langues officielles a même écrit récemment un essai pour louer le gouvernement à ce sujet. Il est important de fournir ces programmes et c'est ce que nous faisons au moyen de la Loi sur les langues officielles.

• (1310)

Deuxièmement, le député est mal placé pour prétendre que le premier ministre n'était pas à la hauteur comme négociateur. Je lui rappelle que quand il a eu son tour en 1982, il n'a pas hésité à appuyer une résolution qui n'incluait même pas la province de Québec. Beaucoup d'entre nous ont fait la même chose pour appuyer la Charte, mais on a tort de se servir de cela dans un but sectaire pour dire que le premier ministre n'a pas bien négocié. C'est le premier ministre qui a inspiré cette négociation et les trois partis et les dix provinces l'appuient. C'est pourquoi elle est historique.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et observations est maintenant terminée. Reprise du débat.

[Traduction]

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, c'est un grand privilège pour moi que de prendre la parole aujourd'hui à propos de l'Accord historique du lac Meech. Je pense que les graves torts dont la nation a été victime pendant un certain temps vont enfin maintenant être

Modification constitutionnelle de 1987

réparés. Cette réparation est des plus importantes. Je reconnais toutefois que cet accord a nécessité des compromis. Mais les Canadiens ont les qualités voulues pour surmonter certaines de ces difficultés, et ils s'y emploieront à l'avenir.

Il nous arrive souvent de perdre de vue nos origines historiques. Notre pays a le grand avantage et le privilège d'être le produit, non pas d'une guerre civile, mais de la collaboration et du compromis. Nos origines culturelles et religieuses différentes avaient inspiré le respect à certaines personnes qui avaient alors accepté de les protéger afin que nous puissions nous unir en une seule et même nation.

Je constate cependant avec tristesse qu'une partie du débat ayant eu lieu précédemment à la Chambre a quelque peu affaibli cette détermination à former un pays fort et différent de celui de nos voisins du Sud. A mon regret, l'accord qui nous a été proposé ce matin risque de compromettre notre union.

Certaines des initiatives aboutissant à l'Accord du lac Meech ressemblent à celles qu'on avait prises en 1867. Un groupe de personnes s'étaient réunies et avaient reconnu qu'il importait de respecter les différences chez autrui. Mais comme dans la première Charte, on a oublié les femmes dans l'Accord du lac Meech, et je pense qu'on les avait également négligées en 1867. Grâce à l'affaire dite des Personnes, la Cour suprême de Londres a reconnu aux femmes la personnalité juridique. Les néo-démocrates estiment cependant que l'accord ne nuit pas aux droits des femmes. Mais nous aimerions que ces dernières bénéficient des mêmes précautions abondantes signalées par le sénateur Murray dans le cas des autochtones et des personnes d'origines ethniques différentes.

L'Accord du lac Meech célèbre le fait que notre pays redevient un tout, et je trouve cela fort important. Nous recommandons tout de même certains amendements très mineurs. D'après nous, les grands amendements proposés sont ridicules, car ils sont susceptibles d'entraîner l'effondrement de cet accord. A notre avis, cet Accord est précieux et doit être protégé. Il faut penser à l'avenir.

Que ce soit ou non par inadvertance, on ne parle pas du Yukon et des Territoires à propos des nominations à la Cour suprême du Canada et au Sénat. Nous estimons qu'il faut corriger cet oubli.

Il faut également changer la formule modificative qui ne reconnaît pas le droit des Territoires du Nord-ouest et du Yukon à accéder au statut de province. Aucune autre province de notre pays n'a dû avoir l'appui unanime de toutes les autres provinces pour l'obtenir. On pourrait faire preuve d'une certaine souplesse à cet égard. La volonté politique des Canadiens convaincra peut-être les premiers ministres qu'on peut procéder à cet amendement mineur sans nuire à l'Accord. Ce sont des choses très importantes.